

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saints-Geosmes

SEANCE DU 07 AVRIL 2021

Date de la convocation : 01 avril 2021
Date d'affichage : 09 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacky MAUGRAS, maire.

Présents : AUBRY ROMAIN, BONNOTTE NADINE, CAUSERET EDITH, DETOURBET BERNARD, GARBINO GERARD, GOUVERNEUR SYLVIE, GUENIOT FRANCOIS, HUMBLLOT EVELYNE, MARCOUX VERONIQUE, MAUGRAS JACKY, MINOT CHANTAL, MONIER MICHELE, ROUSSEL EMMANUEL, ROYER MARC, SIMEANT ALAIN, WARNET CHRISTIANE, ZENDER SEBASTIEN

Représentés : MIOT ERIC par ROYER MARC

Absents excusés : GAGNOT-BAZIN DANIELE

Secrétaire : Monsieur MAUGRAS JACKY

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intentions d'aliéner des biens pour lesquels la Communauté de Communes du Grand Langres n'a pas fait jouer son droit de préemption urbain, à savoir :

- Immeuble bâti - Section AD 125 - 11 Rue de la Fontaine à Sts-Geosmes
- Immeuble bâti - Section AB 50, ZR 173, ZR176, ZR 211 – RD 974 à Sts-Geosmes
- Immeuble bâti - Section AC 242, AC 245, AC 336 – 1 Impasse de la Courvée à Sts-Geosmes
- Immeuble bâti – Section AD 167, AD 135, AD 134 – 25 Rue de la Fontaine à Sts-Geosmes
- Immeuble non bâti – Section AB 101, AB 103 – Les Ormes Rue L. Lepitre à Sts-Geosmes
- Immeuble non bâti – Section AB 28 - Les Ormes Sud à Sts-Geosmes
- Immeuble non bâti – Section AB 29 - Les Ormes Sud à Sts-Geosmes

Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes des gestion 2020 du Trésorier qui sont en concordance avec les comptes administratifs 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence du maire qui n'a pas pris part au vote, à l'unanimité approuve :

- les comptes administratifs 2020 du budget principal, et des budgets annexes Immobilier d'entreprises, Lotissement Poirier au Ciel, Lotissement Champ de Monge, Lotissement Les Frênes présentés par M. François GUENIOT, 1^{er} adjoint

- les comptes administratifs 2020 du budget Eau-Assainissement de Sts-Geosmes présenté par M. Alain SIMEANT, 5^e adjoint et du budget Eau-Assainissement de Balesmes s/Marne présenté par M. Marc ROYER, Conseiller délégué,

comme suit :

1/ Budget Principal de Saints-Geosmes

FONCTIONNEMENT	excédent	1 383 513,91
INVESTISSEMENT	déficit	-45 910,01
RESULTAT	excédent	1 337 603,90

2/ Budget eau-Assainissement Saints-Geosmes

FONCTIONNEMENT	excédent	59 486,94
INVESTISSEMENT	excédent	36 901,91
RESULTAT	excédent	96 388,85

3/ Budget eau-Assainissement Balesmes sur Marne

FONCTIONNEMENT	excédent	13 963,51
INVESTISSEMENT	excédent	20 602,23
RESULTAT	excédent	34 565,74

4/ Budget Lotissement Poirier au Ciel

FONCTIONNEMENT	déficit	- 87 795,72
INVESTISSEMENT	excédent	736,00
RESULTAT	déficit	- 87 059,72

5/ Budget Lotissement ZAE Champ de Monge

FONCTIONNEMENT	excédent	74 348,50
INVESTISSEMENT	déficit	-226 691,66
RESULTAT	déficit	- 152 343,16

6/ Budget Lotissement Les Frênes

FONCTIONNEMENT	excédent	0,26
INVESTISSEMENT	déficit	- 217 605,52
RESULTAT	déficit	- 217 605,26

7/ Budget Immobilier d'Entreprises

FONCTIONNEMENT	excédent	10 571,77
INVESTISSEMENT	déficit	- 115 318,93
RESULTAT	déficit	- 104 747,16

Affectation des résultats exercice 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021, comme suit :

Budget Général commune

Excédent Fonctionnement en RECETTES Fonctionnement	Compte 002	1 337 603,90
Déficit Investissement en DEPENSES Investissement	Compte 001	-45 910,01
Couverture du besoin de financement section Investissement en RECETTES	Compte 1068	45 910,01

Budget eau-Assainissement Saints-Geosmes

Excédent Fonctionnement en RECETTES Fonctionnement	Compte 002	59 486,94
Excédent Investissement en RECETTES Investissement	Compte 001	36 901,91

Budget eau-Assainissement Balesmes sur Marne

Excédent Fonctionnement en RECETTES Fonctionnement	Compte 002	13 963,51
Excédent Investissement en RECETTES Investissement	Compte 001	20 602,23

Budget Immobilier d'Entreprises

Couverture du besoin de financement section Investissement RECETTES	Compte1068	10 571,77
Déficit Investissement en DEPENSES Investissement	Compte 001	-115 318,93

Budget Lotissement Poirier au Ciel

Déficit Fonctionnement en DEPENSES Fonctionnement	Compte 002	-87 795,72
Excédent Investissement en RECETTES Investissement	Compte 001	736,00

Budget Lotissement ZAE Champ de Monge

Excédent Fonctionnement en RECETTES Fonctionnement	Compte 002	74 348,50
Déficit Investissement en DEPENSES Investissement	Compte 001	-226 691,66

Budget Lotissement Les Frênes

Excédent Fonctionnement en RECETTES Fonctionnement	Compte 002	0,26
Déficit Investissement en DEPENSES Investissement	Compte 001	-217 605,52

Taux d'imposition locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le maintien des taux pour l'année 2021, avec prise en compte des taux de référence 2021 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, à savoir :

Foncier bâti : 34,18 % (taux communal + taux départemental)
Foncier non bâti : 14,59 %

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2021, comme suit :

Subventions aux Associations à caractère humanitaire ou médical : c/6574

- Restos du Cœur	500.00 €
- Ass. Parents Enfants Inadaptés Hte-Marne (APEI)	160.00 €
- Amicale Donneurs de Sang	100.00 €
- Croix Rouge Française	150.00 €
- Secours Catholique	250.00 €
- Secours Populaire	250.00 €
- Ass. Donneurs d'Organes (ADOT)	100.00 €
- Ass. Adultes et jeunes handicapés (APAJH)	100.00 €
- Ligue contre le cancer	150.00 €
- Ass. Française des scléroses en plaques (AFSEP)	100.00 €
	<hr/>
	1 860.00 €

Subventions aux Associations Diverses : c/6574

- Prévention Routière	100.00 €
- Foyer socio-éducatif collège Les Franchises	120.00 €
- Ass. Prévention Jeunesse (ADPJ)	250.00 €
- Ass. Les 4 Pattes	300.00 €
	<hr/>
	770.00 €

Subventions aux Associations Locales : c/6574

- Les Chênes Verts	250.00 €
- Foot Ball Club Saints-Geosmes	2 000.00 €
- Foot Ball Club Sud 52	300.00 €
- Société Chasse Sts-Geosmes	250.00 €
- Société Chasse Balesmes	100.00 €
- Club Escrime Pays Langres	200.00 €
	<hr/>
	3100.00 €

Subventions exceptionnelles : c/6574

- Ass. Restos du Cœur	500,00 €
- Ass. Amicale santé Loisirs	500,00 €
- Téléthon	200,00 €

Montant total : **1 200.00 €**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire ces sommes au budget primitif 2021.

Subvention Mission Locale

Afin de soutenir les actions menées par l'Association « Mission Locale de l'Arrondissement de Langres » pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire de Langres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2021, d'un montant de 4 000 euros à l'Association « Mission Locale de l'Arrondissement de Langres » et autorise M. le Maire à signer une convention de partenariat, pour une durée d'un an.

Budgets Primitifs 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les budgets primitifs 2021 de la commune nouvelle de SAINTS-GEOSMES, comme suit :

1/ Budget Général commune

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 2 770 831,71 € Dépenses : 2 770 831,71 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 4 282 915,00 € Dépenses : 4 282 915,00 €

2/ Budget eau-Assainissement Saints-Geosmes

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 210 330,29 € Dépenses : 210 330,29 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 112 232,20 € Dépenses : 112 232,20 €

3/ Budget eau-Assainissement Balesmes sur Marne

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 57 725,51 € Dépenses : 57 725,51 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 87 039,66 € Dépenses : 87 039,66 €

4/ Budget Immobilier d'Entreprises

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 12 400,00 € Dépenses : 12 400,00 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 115 818,93 € Dépenses : 115 818,93 €

5/ Budget Lotissement Poirier au Ciel

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 391 349,72 € Dépenses : 391 349,72 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 160 000,00 € Dépenses : 126 687,00 €

6/ Budget Lotissement Les Frênes

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 636 606,26 € Dépenses : 636 606,26 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 854 211,52 € Dépenses : 854 211,52 €

7/ Budget Lotissement ZAE Champ de Monge

- FONCTIONNEMENT :	Recettes : 133 684,46 € Dépenses : 133 684,46 €
- INVESTISSEMENT :	Recettes : 226 691,66 € Dépenses : 226 691,66 €

Validation Dossier Aménagement Place de Balesmes en espace de rencontre

M. le Maire rappelle le dossier des travaux d'aménagement de la place de la mairie aux abords de l'Eglise de Balesmes sur Marne comprenant :

- première tranche : la démolition de deux bâtiments existants et la réhabilitation d'un atelier communal, réalisée en 2018

- deuxième tranche : la création d'une aire de jeux sécurisée, l'aménagement de places de stationnement et l'aménagement d'un espace public réservé aux manifestations communales, adaptée aux personnes à mobilité réduite,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser en 2021 la seconde tranche de travaux axée sur l'aménagement de la Place de la Mairie aux abords de l'Eglise récemment restaurée, afin de créer un espace agréable et sécurisé de convivialité et de rencontre pour les habitants de la commune ainsi qu'un parc de stationnement inexistant actuellement.

L'ensemble de ces travaux correspond à la volonté communale de redynamisation du bourg et de renforcer les fonctions de centralité dans le cadre d'une stratégie globale d'aménagement sur la commune.

Le coût global du projet est estimé à 207 200 euros HT comprenant travaux d'aménagement, mobilier urbain, plantations, maîtrise d'œuvre, permis d'aménager et frais annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le schéma d'aménagement proposé par le Bureau EUROINFRA Sud, maître d'œuvre de la 1^{ère} tranche, et le coût estimé, décide de déposer le permis d'aménager

- décide de lancer une consultation d'entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée

- sollicite le maximum de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, du Conseil Départemental de Haute-Marne, et auprès de la Région Grand Est et autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles concernant ce dossier.

Centralité rurale – Dispositif de soutien de la Région Grand Est

La Région Grand Est est soucieuse de maintenir l'équilibre des territoires et de faciliter un accès aux services et à l'emploi à tous les habitants. Elle a mis en œuvre une stratégie de soutien aux centralités rurales et urbaines en perte d'attractivité.

Le dispositif d'aide cible des communes exerçant des fonctions de centralité en milieu rural.

Les opérations portées par la Commune de Saints-Geosmes retenues dans le cadre du dispositif Centralité rurale sont les suivantes :

- Aménagement d'une liaison douce le long de la RD122 entre le giratoire du Sabinus et la rue de l'avenir
- Aménagement de la place de Balesmes sur Marne en espace de rencontre
- Aménagement paysager de l'espace public du centre du village
- Requalification de la salle polyvalente en gymnase

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la stratégie de revitalisation de la commune et les opérations décrites ci-dessus qui en découlent,
- autorise M. le Maire à solliciter les aides financières de la Région Grand Est pour ces travaux et autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

Vente parcelles Lotissement Poirier au Ciel

M. le Maire soumet au conseil municipal une demande d'achat de 2 parcelles au Lotissement « Poirier au Ciel » à un tarif réduit du fait de la présence de remblais sur l'une d'elles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ne pas donner une suite favorable à cette demande et maintient le prix des parcelles fixé à 41,67 euros HT/m², soit 50 € TTC/m² et décide que le terrain sera vendu en l'état.

Pacte de gouvernance CC Grand Langres

Considérant que l'élaboration d'un pacte de gouvernance doit désormais se faire à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux, ou à la suite d'une fusion ou d'une scission, ce pacte définit les relations entre les communes et leur intercommunalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir pris connaissance du projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Grand Langres, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

➤ Emet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance qui définit les relations entre les Communes membres et la Communauté de Communes du Grand Langres et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

Approbation Rapport de Gestion 2019 Sté SPL-Xdemat

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance au préalable du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société SPL XDEMAT, qui fournit à la commune les outils de dématérialisation, décide d'approuver à l'unanimité ce rapport pour l'exercice 2019.

Création de postes Avancement de grade

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1/de créer les 2 postes suivants suite à avancement de grade de deux agents communaux, à savoir :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal permanent, à temps complet, à 35h/35h avec effet du 01/09/2021,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps non complet, à 20h/35h, avec effet du 01/05/2021

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Contrat aidé d'accompagnement dans l'emploi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de créer un poste d'agent d'entretien des espaces verts dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences qui prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % du salaire sur la base de 21 heures hebdomadaires. Le contrat sera conclu pour une durée de 6 mois à compter du 12 avril 2021 sur la base de 35 heures hebdomadaires rémunéré au SMIC ; M. le Maire est autorisé à signer la convention avec Pôle emploi, ainsi que le contrat de travail avec la personne recrutée.

Attribution numéros de voirie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les numéros de voirie suivants :

- N° 10 Route de Noidant à SAINTS-GEOSMES (52200) pour les parcelles cadastrées Section AB n° 27 – 28 – 29

N° 12 Route de Noidant à SAINTS-GEOSMES (52200) pour la parcelle cadastrée Section AB n° 30

2021_049 - Admission en non valeur

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non valeur la somme de 565,41 € correspondant à des créances irrécouvrables.

Questions diverses

1/ M. le Maire fait le point sur l'historique du dossier concernant l'affaire LATOUCHE et rappelle les actions de la commune dans cette affaire pour aider les propriétaires du pavillon à sortir de cette malheureuse situation.

2/ La Communauté de Communes du Grand Langres a ouvert un centre de vaccination à la salle panoramique Jean Favre à LANGRES à compter du 6 avril 2021. Il sera ouvert au public désirant se faire vacciner contre la COVID 19, du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h.

La prise de rendez-vous s'effectue exclusivement par Internet sur www.doctolib.fr ou par téléphone au 03.25.87.89.42.

3/ La RD 122 sera fermée à la circulation toute la semaine du 12 au 17 avril 2021.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00 .

Fait à SAINTS-GEOSMES, les jours, mois et an susdits



Le maire,